Plan d'Action pour la Méditerranée

Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière algéroise (Algérie)

ENTRE

LE GOUVERNEMENT ALGERIEN.

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT,

en tant que Partie contractante à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la Pollution et aux Protocoles y relatifs <u>et</u>

en tant que Secrétariat de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la Pollution et aux Protocoles y relatifs

Conformément aux obligations juridiques des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs, suivant les programmes d'action convenus dans le PAM Phase II, et sur la base des recommandations formulées à diverses réunions intergouvernementales et réunions d'experts lors desquelles un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) pour certaines zones pilotes a été formulé et approuvé, ont convenu de ce qui suit :

- Les parties signataires du présent Accord s'engagent à développer et à mettre en œuvre le projet du PAC pour la zone côtière algéroise (Algérie), tel que celui-ci est défini selon les Termes de références présentés dans l'Annexe qui fait partie intégrante de l'Accord.
- 2. Le projet du PAC tel qu'il figure dans l'Annexe du présent Accord peut être révisé ou amendé par consentement mutuel des deux parties.
- 3. Cet Accord est valable pour la période 2001-2004 et peut être prorogé, modifié ou résilié par consentement mutuel des deux parties.
- 4. Le développement, la mise en œuvre et les activités après-projet seront exécutés selon les dispositions institutionnelles suivantes :
 - Le Gouvernement Algérien sera représenté par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui sera responsable de la partie nationale des dispositions institutionnelles du Projet telles que définies dans l'Annexe au présent Accord :
 - Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement sera représenté par l'Unité de Coordination (MEDU) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) en tant que coordinateur général du Projet et par le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires en tant que Centre du PAM responsable de l'exécution et de la composante du PAM des dispositions institutionnelles du Projet.
- 5. Le rôle des parties concernées et leurs obligations concernant l'étape préparatoire, la phase de mise en œuvre, la phase après-projet et le budget sera rempli ainsi que défini dans l'Annexe du présent Accord.

Pour et au nom du

LE GOUVERNEMENT ALGERIEN

Nom: Cherif Rahmani

Titre : Ministre de l'Aménagement du Territoire

et de l'Environnement

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Nom: Lucien Chabason Titre: Coordinateur du PAM

Alger, le Alger, le

Annexe à l'Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière algéroise (Algérie)

Termes de références du Projet

Table des matières

_	1 Preambule	
2	2 DONNEES DE BASE SUR LA ZONE COTIERE ALGEROISE ET PRINCIPES DES ACTI	IONS A
EN	ENTREPRENDRE	6
1	2.1 Données de base sur la zone côtière algéroise	6
2	2.2 Principes des actions à entreprendre	7
	2.2.1 Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols	8
	2.2.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli	des 8
	2.2.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
	2.2.4 Protection des sites sensibles naturels et culturels	
	2.2.5 Gestion intégrée des zones côtières	
3	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
PR	PROGRAMME	
·	3.1 Stratégie du programme	
	3.2 Objectifs du programme	
	3.3 Principaux avantages escomptés du programme	
	3.4 Structure et phases du programme	
	3.5 Produits du programme	
	4.1 Participation du PAM	
	4.2 Participation des institutions nationales	
	4.3 Participation des autorités et institutions locales	
	4.4 Participation d'autres institutions et organisations internationales	
	4.5 Coordination	
5		
	5.1 Pilotage institutionnel et coordination	
`		
	5.1.1 Mise en place du Comité interministériel pour l'engagement et le s	
	actions projetées dans le cadre du PAC « Zone côtière algéroise » (Algérie).	
	5.1.2 Création d'une commission intersectorielle d'application et de suiv	
	niveau de chacune des wilayas concernées.	
	5.1.3 Coordination et intégration des activités du projet	
	5.2 Activités transversales	
	5.2.1 Système d'information	
	5.2.2 Analyse de durabilité	
	5.2.3 Formation et participation	
	5.2.4 Stratégie de financements	
	5.3 Activités thématiques prioritaires	
	5.3.1 Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols	
	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli	
	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	25
	 5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau 5.3.4 La protection des sites sensibles naturels et culturels 	25 26
	 5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
6	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
6	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
6	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
6	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
6 7	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	
6 6 7	5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets soli 5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau	

	8.1	Etablissement des rapports d'avancement au niveau du projet	34
	8.2	Etablissement des rapports d'avancement pour chaque activité	34
	8.3	Rapports finaux	34
9	Ac'	TIVITES APRES-PROJET	35
	9.1	Activités de suivi	
	9.2	Suivi continu, évaluation et rapports	
	9.3	Exploitation des résultats au niveau du PAM	36

Liste des abréviations :

AFD Agence Française de Développement

ANAT Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire

BAfD Banque Africaine de Développement BEI Banque Européenne d'Investissement BID Banque Islamique de Développement

BIRD Banque d'Investissement pour la Reconstruction et le Développement

CAR Centre d'Activités Régionales

CAR/ASP Centre d'Activités Régionales - Aires Spécialement Protégées CAR/PAP Centre d'Activités Régionales - Programme d'Actions Prioritaires

CAR/PB Centre d'Activités Régionales - Plan Bleu

CAR/TDE Centre d'Activités Régionales – Télé Détection Environnementale

ECA Evaluation de la Capacité d'Accueil

EIE Evaluation des Impacts sur l'Environnement ESE Evaluation Stratégique de l'Environnement FEM Fonds pour l'Environnement Mondial GIZC Gestion Intégrée des Zones Côtières

INCT Institut National de Cartographie et de Télédétection

ISMAL Institut des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral

KFW Kreditanstalt Fur Widerausbau

MATE Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

MEDU Unité de coordination du PAM
ONG Organisation Non Gouvernementale
PAC Programme d'Aménagement Côtier
PAM Plan d'Action pour la Méditerranée

PDAU Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POS Plan d'Occupation des Sols

RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SIG Système d'Information Géographique

ZET Zone d'expansion Touristique

1 Préambule

Le présent document décrit un Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière algéroise (Algérie) pour la période 2001-2004. Ce programme a été mis au point à la demande du Gouvernement Algérien qui a fait part de son adhésion active à la philosophie de la planification et de la gestion intégrée de la zone côtière algéroise et a invité l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée à amorcer le programme. Le programme d'aménagement côtier (PAC) sera mis en œuvre dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée – PNUE et dans un contexte national algérien de protection et de sauvegarde de l'environnement dans l'objectif de promouvoir un processus de développement durable.

Le projet sera mis en œuvre par le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), avec l'Unité de coordination (MEDU) en tant qu'autorité de coordination du projet et le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) en tant que maître d'œuvre du projet. Le Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), le Centre d'Activités Régionales pour la Télédétection Environnementale (CAR/TDE) et le Secrétariat des 100 Sites Historiques mettront en œuvre les activités relevant de leur mandat.

D'autres institutions internationales et bailleurs de fonds potentiels pourront être sollicités en tant que de besoin (Banque mondiale, FEM, BEI, programme MEDA, BID, BafD, PNUD, AFD, KFW, etc.), voire associés aux activités du PAC.

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec les conclusions de la Dixième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Barcelone en 1995, et en pleine coopération et avec le support des autorités algériennes.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- <u>l'objectif immédiat</u> du programme consiste à identifier, à travers les diverses activités, des solutions aux problèmes de l'environnement les plus urgents dont certaines pourront être appliquées immédiatement et dont d'autres seront l'objet de recherches de financement pour une application ultérieure. Dans l'élaboration de ces solutions, une attention toute particulière sera accordée à la protection et à la mise en valeur du littoral;
- <u>les objectifs à long terme</u> consistent à proposer une démarche de développement de la zone côtière algéroise en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement et à créer les conditions d'établissement d'un système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone, avec des outils efficaces de protection et de gestion du littoral.

<u>L'objectif général du programme</u> est donc **de protéger et d'assurer une utilisation rationnelle et durable des ressources côtières**. Un pareil programme a pour tâche de déterminer et de recommander les mesures de gestion visant à la solution des conflits environnementaux existants et à la mise en place des voies optimales d'un développement soutenable à l'avenir.

En plus, chacune des activités du projet possède ses objectifs immédiats propres, conformes aux besoins et conditions requises des utilisateurs finaux. Chaque activité s'inscrit en complémentarité avec la planification existante pour combler, autant que possible, ses lacunes environnementales.

Le projet est donc axé sur l'instauration et la promotion du processus de planification et de gestion intégrée des ressources côtières et sur le développement durable, selon la structure suivante :

- 1. Coordination et pilotage institutionnel
- 2. Quatre activités transversales :
 - le système d'information,
 - l'analyse de durabilité,
 - la formation et la participation,
 - une stratégie de financements.
- 3. Cinq activités thématiques prioritaires :
 - la maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols.
 - la lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides,
 - la gestion intégrée des ressources en eau,
 - la protection des sites sensibles naturels et culturels,
 - la gestion intégrée des zones côtières.
- 4. Résultats de l'ensemble de ces activités :
 - une stratégie prospective de durabilité,
 - une stratégie d'actions concrètes,
 - un dossier sur les financements et les investissements nécessaires pour des opérations à court, moyen et long terme.
- 5. Synthèse : proposition pour une politique pour la gestion durable des zones côtières.
- 6. Activités après-projet.

Les activités préliminaires concernant la zone côtière algéroise ont démarré en 1995. Une mission du PB/PAM s'est rendue en Algérie en juin 1996. Elle a donné lieu à un premier examen de la nécessité d'un projet pilote pour le développement de la zone côtière algéroise. Une deuxième mission du PB/PAM s'est rendue en Algérie en juin 1998 et a permis de poursuivre l'examen d'un projet PAC pour la zone côtière algéroise. Une étude préliminaire (« PAC Algérie – Etude préliminaire », février 1998), élaborée par un groupe d'experts algériens, a été discutée au cours de cette mission. Sur la base de ces travaux, le CAR/PB a mis en forme une version provisoire de l'Accord (janvier 1999). La troisième mission du PB/PAM a eu lieu au courant du mois de mars 2001 dans le but d'examiner et de finaliser avec les autorités algériennes le Projet d'Accord relatif au Programme d'aménagement côtier (PAC) pour la zone côtière algéroise. Une réunion conjointe PB/PAP/Experts algériens (septembre 2001) a permis d'établir le présent Accord sous sa forme finale.

Les institutions responsables pour la mise en œuvre et le suivi du projet sont : le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), en tant que principal organisme national, l'Unité de Coordination du PAM, en tant que coordinateur de l'ensemble, et le CAR/PAP en tant que maître d'œuvre du projet pour le PAM.

Le budget de mise en œuvre du projet se montera à 660 000 US\$, réparti comme suit (en 1000 US\$) :

	En espèces	En nature	Total
PAM	350		350
Pays hôte		310	310
Autres*			
Grand Total	350	310	660

^{*} Des contributions financières d'autres partenaires pourront être ajoutées au budget général par consentement mutuel entre le PAM, le Gouvernement Algérien et le Partenaire donnant lieu à un avenant au présent Accord.

Le détail des allocations des fonds pourra être précisé ou même modifié au cours de la phase 3 « Formulation détaillée du projet » et figurera dans l'« Aide-mémoire » et/ou dans le « Rapport de lancement », tous deux élaborés au cours de cette phase.

2 Données de base sur la zone côtière algéroise et Principes des actions à entreprendre

2.1 Données de base sur la zone côtière algéroise

La zone côtière algéroise extrapole de plus en plus sa croissance sur les régions adjacentes aux deux baies voisines de Bou-Ismail et de Zemmouri.

Beaucoup d'indicateurs affichent aujourd'hui l'accélération de cette tendance, qui indéniablement va provoquer, à terme, les mêmes dysfonctionnements qui affectent présentement l'agglomération du grand Alger. En effet, sur les rivages algérois, l'anthropisation incontrôlée se traduit en de nombreux endroits par :

- o une occupation anarchique et non sélective du littoral,
- o une surexploitation des ressources (matériaux, foncier agricole, sites côtiers, etc.),
- o une dégradation du milieu (zone de rejets, piétinement, etc.).

D'un point de vue physique et naturel, les baies de Bou-Ismail, d'Alger et de Zemmouri ouvrent sans discontinuité une façade maritime à un arrière pays littoral composé de trois zones naturelles distinctes mais fonctionnellement solidaires : la plaine de la Mitidja, les collines du Sahel et les plateaux côtiers.

Dans ce contexte d'unité physiographique, où s'affichent à bien des égards des critères d'homogénéité, se singularise une interface terre-mer assez autonome à travers ses multiples aspects :

- o flux sédimentaires et transits littoraux,
- o circulation des masses d'eaux côtières avec son incidence sur la dispersion des polluants en mer et le déploiement de l'énergie des houles sur la côte,
- écoulement des cours d'eau exoréiques déversant leurs apports solides et liquides dans un plateau continental circonscrit quasi totalement par l'étendue des trois baies.

Les investigations en vue d'aider à la compréhension de l'évolution de cette région côtière et des tendances qu'elles affichent ont besoin de s'effectuer au niveau de cette échelle physiographique. Toute opération (ou action) qui s'inscrit dans la durée et donc en conformité avec les objectifs du développement durable et d'une gestion intégrée, doit se projeter dans cette unité territoriale élargie.

Bien évidemment, on ne saurait perdre de vue que les projets à entreprendre pour le développement intégré de cette zone littorale restent aussi tributaires des actions qui seront engagées pour la dynamisation des régions périphériques, comme celles de Chlef, Ain Defla, Médéa, Blida, Bouira et Tizi Ouzou et le développement à l'échelle du pays (ouvertures économiques sur l'extérieur). Ces contraintes et difficultés doivent être prises en compte dans les objectifs à retenir dans le cadre du PAC.

La délimitation longitudinale de l'aire couverte par le PAC ne pose aucun problème. Elle est configurée par un linéaire qui s'étend de Cap Djinet à l'est, à la Pointe du promontoire du Chenoua à l'ouest, sur une distance d'environ 115 km.

L'interfacialité terre-mer pose cependant le problème de la délimitation transversale, qui change selon les approches et selon les auteurs. Cette question pertinente de la définition du littoral et donc de sa délimitation a reçu plusieurs réponses. Pour la présente étude, il convient de s'appuyer sur le principe qui consiste à délimiter et à définir la zone littorale en rapport avec la problématique soulevée. Celle posée dans le cadre du PAC nous amène à la détermination d'une double zone. Selon un profil terre-mer on distingue :

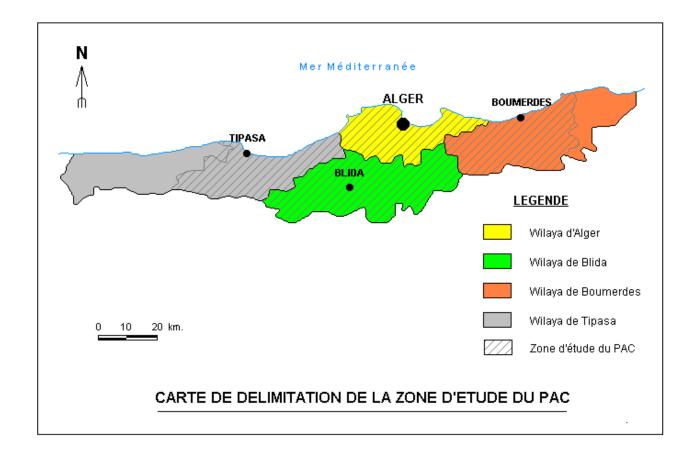
- o **une partie terrestre côtière** : Elle est composée des trois ensembles précédemment cités. Vers l'arrière pays, elle est délimitée par la ligne des piémonts qui annoncent les versants telliens. Le point le plus reculé est à environ 60 km du trait de côte ;
- une partie marine côtière: Elle couvre le plateau continental qui s'estompe juste au-delà de l'isobathe des 100 m. Cette délimitation vers le large se justifie par des raisons à la fois écologiques et territoriales.

La zone délimitée pour l'étude occupe une surface terrestre de 447 173 ha et des fonds marins de l'ordre de 80 000 ha, soit un total de 5 271,73 km². D'après le RGPH de 1998, la population y était de 4 267 727 habitants, dont 2 562 430 dans la willaya d'Alger.

Enfin, il convient de faire les observations et les analyses sur la base des sous-ensembles naturels (bassins versants, plateaux et collines, baies). On ne peut s'empêcher toutefois de saisir les données quantitatives sur la base d'un découpage administratif en raison de la disponibilité des informations statistiques à l'échelle communale.

Les 125 communes situées dans la zone du PAC comprennent :

- toutes les communes de la wilaya d'Alger,
- 25 communes de la wilaya de Blida,
- 24 communes de la wilaya de Boumerdès,
- 18 communes de la wilaya de Tipaza.



2.2 Principes des actions à entreprendre

Globalement le périmètre délimité pour le PAC de la zone côtière algéroise a pour principaux problèmes : la maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, la lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides, la gestion intégrée des ressources en eau, la protection des sites sensibles naturels et culturels et la gestion intégrée des zones côtières.

De manière plus précise, il convient d'engager des actions, ainsi que de dynamiser le dispositif réglementaire et institutionnel existant et de promulguer à moyen et long terme de nouveaux textes pour :

- maîtriser et rationaliser l'occupation du littoral et ses zones côtières (délocalisation des activités et des implantations nuisibles), projeter les actions nouvelles en préservant l'intégrité des sites et notamment du rivage,
- empêcher ou tout au moins, réduire la dégradation du milieu côtier et marin (moyens adaptés pour lutter contre l'érosion, respect de la dynamique du rivage, dispositif efficace de lutte contre la pollution),
- réhabiliter les sites sensibles à valeur naturelle et culturelle permettant de préserver la diversité morphologique des zones côtières.

Dans ce contexte de gestion intégrée du littoral et de soutien à un développement harmonieux et durable, des orientations et des principes d'actions sont identifiés.

2.2.1 Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols

La tendance anarchique de la croissance urbaine des villes littorales impose des modèles prospectifs des zones urbaines et périurbaines. Ces outils serviront à la prise de décision en vue de mener des actions curatives mais surtout préventives basées sur une typologie des espaces côtiers et la vocation naturelle des sites et de leurs contraintes environnementales.

2.2.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides

Les effets des rejets en mer et sur la côte varient d'un milieu à l'autre. Les moyens de lutte contre le fléau de la pollution dépendent évidemment de l'efficience du dispositif de traitement mis en place.

Du fait de la diversité de leurs composants, les effluents industriels commandent une épuration spécifique à la source pour chaque type de rejet. Le traitement de cette catégorie d'effluents ne peut se suffire d'une épuration secondaire. Un traitement physico-chimique approprié est souvent indispensable.

Le traitement des rejets domestiques, pour des raisons d'efficacité et de maîtrise de fonctionnement des unités d'épuration, peut s'effectuer selon deux dispositifs : le traitement par boues activées pour les grands périmètres de rejet (stations d'épuration), le traitement par auto-épuration naturelle pour les petites agglomérations côtières.

2.2.3 Gestion intégrée des ressources en eau

Des ressources hydriques limitées, un réseau de distribution vétuste, des conflits d'usage permanents, etc. sont autant de facteurs qui imposent un respect rigoureux des règles de gestion afin d'assurer une utilisation rationnelle et de répondre à une demande de plus en plus accrue de ces ressources.

2.2.4 Protection des sites sensibles naturels et culturels

Les espaces boisés, les ruines et les monuments culturels et historiques situés dans le périmètre d'étude, sont sujets à la dégradation naturelle et anthropique effrénée. Afin de pallier cette situation, il s'agira d'appliquer les règles d'une gestion judicieuse, par l'intégration rationnelle au contexte de la planification urbaine et par la mise en place d'un dispositif de protection et de préservation.

La présence d'épaves et leur intérêt à la fois culturel et écologique (habitat de prédilection pour certaines espèces rares comme le mérou) démontre l'utilité de faire une reconnaissance des sites existants. De plus, lorsqu'ils sont localisés dans les zones de pêche, ces vestiges causent des inconvénients au chalutage. Les plans d'eau côtiers en tant que zones humides et certains îlots subissent des nuisances anthropiques qui menacent de plus en plus leur écosystème spécifique situé parfois sur le fly-way Europe-Afrique. Certains sites d'extraction d'agrégats dénaturent la qualité paysagère des zones côtières. Il convient enfin de préserver les ensembles dunaires de l'urbanisation et de réhabiliter leur climax déjà dégradé dans beaucoup de cas.

2.2.5 Gestion intégrée des zones côtières

Pour favoriser la réalisation des objectifs dévolus au PAC et conduire avec le maximum de résultats une gestion intégrée des zones côtières, il convient de ne pas se heurter de front aux instruments de planification existants. A court terme, il serait plus judicieux de réviser les PDAU, les POS et les ZET pour intégrer les contraintes environnementales côtières.

Dans l'immédiat, en attendant la promulgation de la loi sur le littoral et d'autres textes prévoyant des normes spécifiques d'aménagement côtier, il y a lieu de sensibiliser les autorités concernées en les associant réellement aux outils (EIE, ESE, ECA, etc.) et méthodes de gestion intégrée (économie de l'espace littoral, préservation des sites exceptionnels, sélection des activités en rapport avec le besoin de la proximité de la mer, etc.

3 Stratégie, objectifs, avantages escomptés, structure et phases, produits du programme

3.1 Stratégie du programme

La stratégie du PAC de la zone algéroise diffère sensiblement des PAC déjà réalisés ou en cours dans le cadre du PAM. En effet, deux idées-forces ont sous-tendu le travail d'élaboration du programme :

- o d'une part, identifier des secteurs critiques où des interventions de type curatif s'avèrent indispensables,
- d'autre part, définir l'ensemble des mesures de type préventif (législation, réglementation, interventions, organisation de la participation, etc.) nécessaires à la sauvegarde du littoral dans une perspective de développement durable.

C'est ainsi que le Gouvernement Algérien se servira du PAC, à partir des résultats de l'ensemble des activités du projet, comme outil de réflexion stratégique pour définir un programme opérationnel à moyen terme (5 à 10 ans).

Le programme a été centré sur cinq activités thématiques prioritaires identifiées lors de la phase de diagnostic (maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides, protection des sites sensibles naturels et culturels, gestion intégrée des ressources en eau, gestion intégrée des zones côtières). En outre, quatre actions transversales à ces activités prioritaires seront menées : la mise en place d'un système d'information, une analyse de durabilité, un programme de formation et de participation et l'élaboration d'une stratégie de financements.

Pour le succès de la mise en œuvre de ce programme, une participation active des autorités nationales et locales constitue le facteur le plus important. Celles-ci fourniront une contribution adéquate en nature ainsi que les effectifs requis pour chaque activité, pour l'étude et pour le plan de gestion. De plus, la connaissance des conditions locales et l'assignation précise des problèmes de l'environnement dans la zone ne peuvent être assurées que par les institutions nationales et locales qualifiées. Parallèlement, le rôle de coordination et de supervision des services de l'administration centrale est essentiel pour la détermination d'une approche méthodologique des champs d'application et des objectifs de chaque activité.

Pour éviter les doubles emplois, les résultats de toutes les activités réalisées par d'autres institutions et organisations internationales dans la zone côtière algéroise seront analysés et l'on déterminera l'opportunité de leur utilisation au sein des diverses activités de ce PAC.

3.2 Objectifs du programme

S'inscrivant dans une phase cruciale d'élaboration de la stratégie environnementale du pays, ce PAC se fixe comme objectif principal de développer un discours reflétant une vision partagée et une stratégie opérationnelle en direction des bailleurs de fonds potentiels afin de réduire l'impact du développement sur l'espace côtier et entamer une démarche prospective vers un développement durable, à travers la définition d'un programme opérationnel à moyen terme.

Il s'agira ainsi d'engager un processus de développement durable de la zone côtière algéroise dont les éléments fondamentaux sont : le développement social et le bien être de la population, la poursuite du développement des activités économiques dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la zone, l'arrêt de la dégradation des écosystèmes naturels et la prévention de processus à impacts négatifs sur l'environnement.

L'objectif général du programme est de protéger et d'assurer une utilisation durable des ressources côtières. Ce programme aura pour tâche, en profitant de la synergie PAM / Algérie, d'une part, de hiérarchiser les problèmes environnementaux existants, identifier les causes et

proposer les mesures à prendre (actions possibles immédiatement, actions à moyen terme, coûts et bailleurs de fonds potentiels, études à réaliser, moyens à mettre en œuvre, etc.), d'autre part, de déterminer et de recommander des mesures de gestion et mettre en place des voies optimales d'un développement dynamique et durable de la zone côtière.

Les objectifs à long terme du programme sont les suivants :

- o proposer une démarche de développement durable de la zone côtière algéroise en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement.
- créer les conditions d'établissement du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière algéroise.

Les objectifs immédiats du programme consistent à :

- identifier et élaborer des stratégies, des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières.
- appliquer les méthodes et les outils du développement durable et de la gestion intégrée des zones côtières.
- o contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement,
- produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase aprèsprojet,
- développer des approches pour la planification, la gestion et l'exécution au niveau de la zone du PAC, applicable à d'autres zones.

3.3 Principaux avantages escomptés du programme

On escompte tirer de ce programme les principaux avantages ci-après :

- o l'amélioration de l'état de l'environnement,
- o l'incorporation de considérations d'ordre environnemental dans les activités de planification du développement et dans le processus de prise de décision,
- le renforcement des capacités nationales et locales à résoudre les divers problèmes développement/environnement,
- le transfert de connaissances de pays développés et d'organisations internationales compétentes aux institutions nationales et locales.

3.4 Structure et phases du programme

Le projet est structuré (Figure 1) selon six composantes, à savoir :

- o la coordination et le pilotage institutionnel au niveau national et local,
- o les activités transversales,
- o les activités thématiques prioritaires,
- o l'intégration des résultats,
- o la synthèse,
- o les activités après-projet.

Les différentes phases du projet sont celles préconisées dans la méthode élaborée pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) :

Phase I : Activités préliminaires (mises en œuvre avant la signature de l'Accord).

Phase II: Signature de l'Accord.

Phase III: Formulation détaillée de chaque activité en terme de choix des équipes, de

définition du programme de travail, des produits à fournir, du calendrier et du budget ; atelier et rapport de lancement ; aide-mémoire (allocation des fonds,

procédures de mise en oeuvre).

Phase IV: Mise en œuvre des activités.

Phase V: Intégration des résultats de toutes les activités dans des documents et/ou rapports

d'orientations stratégiques.

Conférence de présentation, rapport final.

Synthèse et définition des politiques à mener pour la gestion durable des zones

côtières en Algérie.

Phase VI: Mise en œuvre des activités après-projet.

Coordination et Pilotage institutionnel au niveau national et local Activités Activités Résultats: **Transversales: Thématiques Prioritaires:** •Maîtrise de l'urbanisation Système Stratégie prospective et de l'artificialisation des de durabilité d'information Stratégie d'actions Analyse de durabilité •Protection des sites concrètes Formation et **Participation** sensibles naturels et Dossier de culturels financements et Stratégie de financements •Lutte contre la pollution d'investissements liée à l'assainissement et aux nécessaires pour des déchets solides opérations à court, •Gestion intégrée des moyen et long terme ressources en eau •Gestion intégrée des zones côtières Synthèse: Politique pour une gestion durable des zones côtières Activités après-projet

Figure 1: Structure du projet

3.5 Produits du programme

Les principaux produits escomptés du projet pourraient être les suivants.

1. Au niveau du projet :

- coordination générale du projet,
- arrangements institutionnels de coordination,
- atelier et rapport de lancement du projet,
- rapports d'étape.
- document de projet,
- indicateurs de suivi et rapport d'évaluation,
- rapport final.

2. Au niveau des activités transversales :

- Système d'information :
 - données de base communale,
 - formation et incorporation des SIG,
 - structuration des données par commune,
 - réalisation d'une interface Web.
 - rapports d'étape et rapport final.

- Analyse de durabilité :

- indicateurs de durabilité identifiés.
- formation et rapports y relatifs,
- calculs et projection des indicateurs,
- programme de suivi et tableaux de bord,
- rapports d'étape et rapport final.

- Formation et participation :

- programme de formation et de participation,
- évaluation d'étape,
- rapport final de l'activité.

- Stratégie de financements :

- banque de données relatives aux actions à mener,
- listing des bailleurs de fonds potentiels,
- fiches techniques détaillées,
- portefeuille de projets prioritaires et plan de recherche de financements.

3. Au niveau des activités thématiques prioritaires :

- Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols :

- diagnostic détaillé,
- inventaire de la vocation naturelle des sites,
- cartes d'utilisation des sols et de prospective d'évolution urbaine,
- carte synthétique d'aide à la décision,
- études d'aménagement urbain,
- utilisation des produits SIG,
- rapports d'étape et rapport final.

- Protection des sites sensibles

naturels

- diagnostic détaillé,
- études de réhabilitation des sites identifiés.
- éléments pour un plan de sauvegarde et de restauration des espaces littoraux sensibles,
- éléments pour un plan d'aménagement et de restauration des sites boisés,
- rapports d'étape et rapport final.

culturels

- diagnostic détaillé,
- éléments pour un plan de restauration, de valorisation et de protection des sites et monuments historiques,
- rapports d'étape et rapport final.

- Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides :

- diagnostic détaillé de la situation relative aux eaux usées,
- diagnostic détaillé de la situation relative aux déchets solides.
- éléments pour un schéma directeur d'assainissement.
- proposition de programme de gestion des déchets solides.
- rapports d'étape et rapport final.

- Gestion intégrée des ressources en eaux :

- diagnostic détaillé de la situation.
- analyse prospective de la disponibilité et de la demande en eau,
- éléments pour un plan de zonage de protection autour des ouvrages de captage et de mobilisation.
- programme en vue de l'utilisation optimale des ressources en eau,
- rapports d'étape et rapport final.

Gestion intégrée des zones côtières : diagnostic détaillé,

- étude prospective du développement des zones côtières,
 étude sur la typologie des espaces littoraux,
 cellules "Service du littoral",

- Conservatoire national du littoral,
- rapports d'étape et rapport final.

4 Cadre institutionnel

La Seizième réunion de l'Unité MED et des Centres d'Activités Régionales (CAR) sur le programme du PAM (Le Caire, 2-3 Juin 1998, document "UNEP(OCA)/MED WG.143/2") a approuvé la procédure à suivre ci-après : "PROCEDURE A SUIVRE POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC)".

La réunion a décidé que le CAR/PAP serait le Centre responsable de la coordination générale de tous les projets de PAC. Concernant le PAC « Zone côtière algéroise » (Algérie), il a été convenu que le CAR/PB continuerait à être responsable du projet jusqu'à ce que l'étude de faisabilité soit complétée et qu'un Accord soit préparé et signé avec le Gouvernement Algérien.

4.1 Participation du PAM

Le PAM participera par :

- l'Unité de coordination du PAM (MEDU),
- le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP),
- le Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu (CAR/PB),
- le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP),
- le Centre d'Activités Régionales pour la Télédétection Environnementale (CAR/TDE),
- le Secrétariat des 100 Sites Historiques (100 Sites Historiques).

4.2 Participation des institutions nationales

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) est désigné par le Gouvernement Algérien pour agir comme coordonnateur national général des institutions et experts nationaux. Pour le PAC « Zone côtière algéroise » (Algérie), le MATE coordonnera toutes les institutions nationales (collectivités locales, finance, agriculture, forêts et pêche, industrie, énergie, tourisme, transport, hydraulique, culture, etc.) qui seront concernées par le projet et recevra l'appui scientifique, technique, logistique et financier ainsi qu'il est envisagé par cet Accord.

Les diverses institutions nationales participeront à la formulation, l'établissement et la mise en œuvre du programme conformément à l'Accord sus cité. Une liste des institutions nationales participantes est à convenir avec le MATE.

4.3 Participation des autorités et institutions locales

Des autorités locales seront identifiées par le Gouvernement Algérien par l'entremise du MATE, en consultation avec MEDU. Le MATE prendra les dispositions nécessaires pour assurer la participation des autorités locales ainsi que leur coordination. Ces dispositions font partie intégrante de l'Accord entre le Gouvernement Algérien et le PAM. Elles se résumeront en la mise en place d'un comité interministériel et d'une commission intersectorielle au niveau local, composés des représentants des différents secteurs impliqués dans le PAC et principaux interlocuteurs pour sa mise en œuvre.

Les diverses autorités locales participeront à la formulation, l'établissement et la mise en œuvre du programme conformément à l'Accord sus cité. Une liste des autorités locales participantes sera établie par le MATE.

4.4 Participation d'autres institutions et organisations internationales

D'autres institutions et organisations internationales pourront participer au programme dans leur domaine respectif de compétence, conformément à un accord entre le MATE et MEDU.

Une liste d'autres institutions et organisations internationales est à convenir entre le MATE et MEDU. On peut citer comme exemples de ces institutions : Banque mondiale, BEI, PNUD, BIRD, ONG et autres institutions de financement internationales et nationales.

Les composantes pertinentes du PAM (CAR/PB, CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/TDE, 100 Sites Historiques) seront activement engagées, après leur accord et ainsi qu'il conviendra, dans les activités exécutées par d'autres organisations et institutions.

4.5 Coordination

La coordination du projet en Algérie sera assurée à trois niveaux par :

- le MATE en concertation avec le Comité interministériel,
- un Chef de projet au niveau national (ci-après désigné « Chef de projet national »),
- les chefs d'équipe et les équipes de travail impliquées dans la mise en œuvre des activités.

Le CAR/PAP, agissant en tant que Coordinateur du PAM pour les PAC et en suivant les procédures standard, nommera un expert chargé de suivre le projet en tant que Coordinateur du PAM pour le projet. Celui-ci agira en collaboration étroite avec le MATE et le Chef de projet national. Les Centres du PAM fourniront un support, au moyen de consultants, pour la mise en œuvre de chacune des activités du projet.

Le Chef de projet national participera à

- la formulation et à la mise en œuvre du projet, en coopération avec le Coordinateur du PAM pour le projet et le MATE,
- l'harmonisation des actions entreprises par les institutions nationales impliquées dans le projet,
- la conduite et l'assistance des chefs d'équipes des différentes activités.

Le Chef de projet national sera engagé parmi des experts nationaux et agira conjointement pour le compte du PAM et du MATE. Le PAM et le MATE procéderont ensemble à sa sélection, selon des termes de références définis de concert et figurant dans l'aide-mémoire, et à sa nomination. Il sera rémunéré par le PAM.

En plus des tâches de coordination le Chef de projet national se consacrera également à la préparation du rapport de lancement, à l'assistance pour l'élaboration des spécifications techniques de chaque activité, à l'organisation et la conduite de l'atelier de lancement, à la préparation du rapport final, et à l'harmonisation des résultats des activités durant le déroulement du projet. Il agira également en tant que chef d'équipe d'une activité relevant de sa compétence.

Le Chef de projet national s'assurera aussi de la bonne circulation de l'information entre toutes les équipes impliquées dans le projet et veillera à la mise en œuvre intégrée du projet. Le Chef de projet national coordonnera le travail des chefs d'équipes ainsi que celui des consultants nationaux.

5 Description détaillée des activités

5.1 Pilotage institutionnel et coordination

5.1.1 Mise en place du Comité interministériel pour l'engagement et le suivi des actions projetées dans le cadre du PAC « Zone côtière algéroise » (Algérie).

Le Comité est piloté par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Objectif

Plusieurs secteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de ce projet. Le comité interministériel constitue le cadre privilégié de concertation et le garant de la mise en œuvre des actions retenues. Il en assure également l'évaluation et le suivi.

Cadre institutionnel

MATE.

Les ministères concernés et d'autres membres désignés par arrêté.

Plan de travail

- o installation officielle du Comité interministériel par arrêté,
- o réunions d'information à programmer. Les représentants des secteurs s'engagent à suivre et évaluer les actions retenues dans le projet et relevant de leur département ministériel.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget (1000 US \$)

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
PAM							
Pays hôte		2		2		2,5	6,5
Total		2		2		2,5	6,5

5.1.2 Création d'une commission intersectorielle d'application et de suivi du PAC au niveau de chacune des wilayas concernées.

La Commission est pilotée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Objectif

L'inspection de l'environnement en tant que membre de l'exécutif de wilaya et en s'appuyant sur l'autorité du Wali, jouera un rôle de coordination de cette commission. Celle-ci aura pour tâches :

- o la mobilisation des acteurs concernés et des moyens pour assurer une participation effective pour la concrétisation des activités du projet.
- o le suivi et l'évaluation périodique du PAC, avec proposition de correctifs éventuels.

Cadre institutionnel

Exécutif de la wilaya,

Associations de protection de l'environnement actives au niveau de la zone du PAC.

Plan de travail

- o installation officielle de la commission intersectorielle par le Wali territorialement compétent,
- o identification des activités retenues pour la wilaya,
- o identification des structures concernées par l'activité qui doivent assurer le suivi et l'évaluation périodique de l'état d'avancement de l'activité,
- o réunions mensuelles de la commission et élaboration par l'inspecteur de l'environnement d'un rapport d'étape sur l'état d'avancement des activités.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
PAM							
Pays hôte		2		2		2,5	6,5
Total		2		2		2,5	6,5

5.1.3 Coordination et intégration des activités du projet.

Cette activité relève de la responsabilité du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de MEDU et du CAR/PAP.

Objectif

Il s'agit d'harmoniser la mise en œuvre du projet, selon le calendrier et le budget défini dans le présent Accord ou dans le rapport de lancement et l'aide mémoire. Ces deux documents seront élaborés au cours de la Phase III « Formulation détaillée ».

Cadre institutionnel

MATE, MEDU, CAR/PAP.

Plan de travail

- établissement de la structure institutionnelle du projet,
- tenue de l'atelier de lancement; préparation du rapport de lancement, supervision et assistance à l'élaboration des spécifications techniques, préparation des termes de références et des contrats des consultants,
- préparation de l'aide-mémoire,
- assistance logistique, procédures financières, supervision et vérification des dépenses engagées,
- garantie de la circulation de l'information,
- propositions de révision des objectifs, du calendrier et du programme si nécessaire,
- révision et validation des produits finaux des activités,
- préparation des documents finaux du projet, du rapport d'avancement et de la fiche d'évaluation,
- présentation des résultats du projet.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget (1000 US\$)

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
MEDU			10		15		25
CAR/PAP	3		7		15		25
Pays hôte							
Total	3		17		30		50

5.2 Activités transversales

5.2.1 Système d'information

Objectif

L'objectif général de cette action est la mise à disposition d'une information de référence à la fois géographique, statistique et documentaire sur les thèmes socio-économiques et environnementaux dans un contexte de développement durable.

La création de cette information de référence devra répondre aux besoins des autres activités du projet en visant les objectifs suivants :

- la mise à disposition d'une information exploitable pour les différentes activités du projet.
- une contribution à la connaissance des thèmes prioritaires nécessaires à l'aménagement du territoire,
- la fourniture cohérente d'une information homogène susceptible d'être mise à jour d'une manière continue,
- o la réalisation de produits spécifiques.

Plan de travail

BASE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES :

- o formation au traitement d'images satellites et mise à disposition d'imageries satellitaires,
- o traitement terrestre : carte d'occupation du sol et MNT au 1/25.000.
- o traitement marin : carte ressources, pollution, courant, température, bathymétrie,
- o formation SIG, sélection et achat d'équipements informatiques,
- o intégration des résultats de traitement d'images satellites (cartes d'occupation du sol,...),
- o carte d'infrastructure, de communication et des transports,
- o cartographie pour l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'aménagement,
- produits cartographiques pour la zone du PAC au 1/50 0000 et si nécessaire par commune au 1/25 000.

BASE DE DONNEES STATISTIQUES :

- o collecte et saisie de données pour les thèmes socio-économiques et environnementaux,
- o création d'un catalogue de méta-données,
- o structuration des données par commune.

BASE DE DONNEES DOCUMENTAIRES :

- o établissement d'un poste documentaire (logiciels et matériels),
- o collecte des ouvrages, documents et études effectuées sur la zone du PAC, et autres documents portant sur les thèmes traités.

SITE WEB:

o réalisation d'une interface WEB pour la mise à disposition du système d'information à l'ensemble des acteurs concernés par le PAC.

Cadre institutionnel

MATE

Wilayas d'Alger, de Tipaza, de Boumerdès et de Blida,

Toutes les communes concernées par le PAC,

ANAT (agence de pilotage),

ISMAL,

CNIG.

INCT,

CNTS.

ONS.

PAM/PNUE: CAR/PB, CAR/TDE.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget (1000 US\$)

Contribution	2001		20	02	20	Total	
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PB	10		5		5		20
CAR/TDE			8		5		13
Pays hôte		5		8		7	20
Total	10	5	13	8	10	7	53

5.2.2 Analyse de durabilité

Objectif

Sur la base d'indicateurs de durabilité, une description et une évaluation du système sera élaborée. L'analyse systémique et prospective de durabilité concernera la zone du projet à travers l'ensemble des activités thématiques prioritaires. L'objectif final est de disposer d'un tableau de bord permettant de suivre les progrès de la zone vers le développement durable, par le biais d'indicateurs clés décrivant les performances des politiques menées.

Cadre institutionnel

MATE,

PAM/PNUE: CAR/PB.

Plan de travail

- o formation à l'approche systémique et prospective de durabilité,
- o identification des indicateurs et de la bande d'équilibre de durabilité, calcul et projection des indicateurs-clés.
- définition des objectifs à atteindre, tableaux de bord, programme de suivi des résultats.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PB	-		20		20		40
Pays hôte						10	10
Total			20		20	10	50

5.2.3 Formation et participation

Objectif

Cette activité a deux fonctions :

o d'une part assurer la logistique et l'organisation des formations nécessaires définies par toutes les autres activités du PAC ; l'accent sera mis sur la formation de formateurs.

o d'autre part mettre en place un programme participatif concernant toutes les activités du projet et impliquant le public, les associations, les groupes professionnels, la communauté scientifique, les média, etc.

Cette activité concernera notamment :

- le renforcement des capacités des inspections de l'environnement des wilayas côtières. Il s'agira d'aider le personnel des inspections de l'environnement des wilayas côtières à exercer ses missions de puissance public au niveau local, en particulier dans le cadre de la préservation du littoral et des zones côtières en le dotant d'une formation adéquate et spécifique et du matériel didactique approprié (matériel léger d'analyses, manuels divers, logiciels, documentation, etc.).
- la formation et l'information du personnel des cellules "service du littoral" dont la création est prévue dans le projet (Cf. 5.3.5 GIZC). Une formation de base sera assurée auprès du personnel des communes à façade maritime de la zone d'étude pour leur permettre d'assurer leur mission de gestion et de préservation du littoral.
- l'appui au mouvement associatif. Les associations déclarées actives au niveau de la région couverte par le PAC doivent être impliquées dans sa réalisation. Elles doivent être dynamisées et représentées au niveau de la Commission intersectorielle.
- l'appui et l'assistance aux structures de formation et de recherche existantes.

Cadre institutionnel

MATE

Tous les secteurs impliqués Les associations concernées La communauté scientifique

Les médias

Les Inspections de l'environnement des wilayas côtières.

Les communes à façade maritime de la zone du PAC

PAM/PNUE: CAR/PAP.

Plan de travail

- o mise en œuvre des programmes de formation selon les besoins exprimés dans le cadre du projet, et ce en privilégiant la transmission de connaissance vers le niveau opérationnel,
- o formulation et mise en œuvre du programme de participation.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		ribution 2001 2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	-		10		5		15
Pays hôte				25		15	40
Total			10	25	5	15	55

5.2.4 Stratégie de financements

Objectif

Cette activité consiste à établir une typologie des actions concrètes qui permettra de proposer des opérations à réaliser à court, moyen et long terme, classées en outre en fonction des priorités, des moyens financiers à mettre en œuvre et des bailleurs de fonds à mobiliser. Toutes les activités thématiques prioritaires participeront à la mise au point de cette stratégie.

Cadre institutionnel

MATE

PAM/PNUE: MEDU, CAR/PAP.

Plan de travail

- o diagnostic des difficultés rencontrées,
- o identification des bailleurs de fonds,
- o élaboration de fiches techniques,
- o réalisation d'un portefeuille de projets concrets,
- o plan de recherche des financements.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		20	02	20	Total	
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
MEDU			5		5		10
CAR/PAP					5		5
Pays hôte						10	10
Total			5		10	10	25

5.3 Activités thématiques prioritaires

5.3.1 Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols

Objectif

Cette activité est conçue en tant qu'aide à la décision pour délimiter les périmètres urbains et périurbains, en rapport avec le degré de compatibilité des sols avec la croissance urbaine et le développement des infrastructures de transport. Ceci permettra de remettre à jour, le cas échéant, les instruments de planification existants (PDAU, POS, ZET).

Cadre institutionnel

MATE,

Ministères et agences concernés,

Wilayas concernées, PAM/PNUE : CAR/PAP.

Plan de Travail

- o analyse des données issues du diagnostic,
- o inventaire de la vocation naturelle des sites,
- o contraintes environnementales.
- o projection de la population urbaine.
- o production de carte synthétique d'aide à la décision,
- o identification des actions à entreprendre,
- participation aux activités transversales.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	5		20		20		45
Pays hôte				25		25	50
Total	5		20	25	20	25	95

5.3.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides

Objectif

Il s'agira d'identifier les actions à entreprendre pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et d'établir un projet de gestion rationnelle des déchets solides pour la zone du PAC.

Cadre institutionnel

MATE (structure de pilotage pour les déchets),

Ministère des ressources en eau (structure de pilotage pour l'assainissement),

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Wilayas (Directions de l'hydraulique),

Inspections de l'environnement,

Communes concernées

PAM/PNUE: CAR/PAP.

Plan de travail

- o identification des actions à entreprendre pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement,
- identification des actions à entreprendre pour la préparation d'un programme de gestion rationnelle des déchets solides,
- o participation aux activités transversales.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	5		10		15		30
Pays hôte				26		16	42
Total	5		10	26	15	16	72

5.3.3 Gestion intégrée des ressources en eau

Objectif

Il s'agit d'identifier les actions à entreprendre pour établir un projet de gestion durable des ressources en eau, en termes de protection, utilisation, suivi et conservation dans la zone du projet.

Cadre institutionnel

MATE.

Ministère des ressources en eau (structure de pilotage).

Ministères et agences concernés,

PAM/PNUE: CAR/PAP.

Plan de travail

- éléments pour une gestion intégrée des ressources en eau, notamment par :
 - l'identification des actions à entreprendre pour l'élaboration d'un plan de zonage de protection autour des ouvrages de captage et de mobilisation,
 - l'identification des actions à entreprendre pour mettre au point un programme pour l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau (rendement des réseaux de distribution, mobilisation des eaux pour les aménagements hydroagricoles);
- participation aux activités transversales.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	5		15		15		35
Pays hôte		6		15		14	35
Total	5	6	15	15	15	14	70

5.3.4 La protection des sites sensibles naturels et culturels

Objectif

Il s'agit d'identifier les actions à entreprendre en vue d'établir une stratégie pour sauvegarder, protéger, réhabiliter et restaurer les espaces littoraux sensibles (zones humides, dunes, plages et îlots), les espaces boisés ainsi que les sites et monuments historiques.

Cadre institutionnel

MATE (structure de pilotage pour les sites naturels),

Ministère de la Communication et de la Culture (structure de pilotage pour les sites culturels), Wilayas,

Ministères, agences et institutions concernés;

PAM/PNUE:

- CAR/ASP pour les sites sensibles naturels,
- 100 Sites Historiques pour les sites sensibles culturels.

Plan de travail

- o identification des actions à entreprendre pour élaborer un plan de sauvegarde et de restauration des espaces littoraux sensibles,
- identification des actions à entreprendre pour préparer un plan d'aménagement et de restauration des sites boisés,
- identification des actions à entreprendre pour élaborer un plan de restauration, de valorisation et de protection des sites et monuments historiques,
- o participations aux activités transversales.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		2002		20	Total	
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/ASP	5		20		7		32
100 Sites			7		8		15
Pays hôte		10		25		15	50
Total	5	10	27	25	15	15	97

5.3.5 Gestion intégrée des zones côtières

Objectif

Il s'agit d'identifier les actions en vue de développer un outil de planification et de gestion intégrée des zones littorales et côtières qui permettra une utilisation rationnelle des espaces et des ressources. L'objectif de cette démarche consiste à rechercher un équilibre entre l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles et les impératifs du développement économique et social. Pour atteindre cet objectif, des outils institutionnels (cellules " service du littoral "), législatifs (conservatoire du littoral), réglementaires (observatoire de l'environnement) et économiques (instruments économiques) doivent être mis en place.

Cadre institutionnel

MATE (structure de pilotage),

Ministères, agences et institutions concernés,

Wilayas et communes à façade maritime concernées par le PAC,

PAM/PNUE: CAR/PAP.

Plan de travail

- o assistance à l'élaboration d'une typologie des espaces littoraux,
- o assistance à la création de cellules " service du littoral " au niveau des communes littorales,
- o assistance à la mise en place d'un conservatoire national du littoral,
- o assistance à la mise en place d'un observatoire de l'environnement,
- o éléments pour un plan de gestion intégrée de la zone côtière du projet,
- o formation pour l'utilisation des outils de gestion intégrée des zones côtières,
- o identifications des actions à entreprendre,
- o participation aux activités transversales.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Budget

Contribution	2001		2002		2003		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	5		15		20		40
Pays hôte				15		25	40
Total	5		15	15	20	25	80

5.4 Résultats

Les résultats de chaque activité (transversale et thématique prioritaire) feront l'objet d'un rapport final spécifique.

En outre sur cette base, trois documents d'orientations seront préparés, par une équipe rassemblant des experts nationaux avec l'assistance d'experts du CAR/PAP et du CAR/PB, pour répondre aux points suivants :

- Stratégie prospective de durabilité
 - La stratégie prospective de durabilité donnera des orientations pour l'avenir, en terme de grandes options pour agir dans les trois domaines du développement durable : société, environnement et développement économique. Destinée aux décideurs, cette stratégie permettra en outre de détailler les deux points ci-dessous et de préparer la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des zones côtières.
- Stratégie d'actions concrètes.
 - Il s'agit de proposer une stratégie d'actions concrètes, constituant la suite du projet et traduisant les grandes orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.
- Dossier de financements et d'investissements nécessaires pour des opérations à court, moyen et long terme.
 - Les activités thématiques prioritaires seront hiérarchisées selon un ordre de priorité à court, moyen et long terme sur la base de fiche technique détaillée pour chaque activité.

Le budget est compris dans celui du point 5.1.3 ci-dessus.

5.5 Synthèse : Politique pour une gestion durable des zones côtières

Afin de concrétiser ce programme d'aménagement côtier pour la zone algéroise, des recommandations seront proposées pour définir une politique pour une gestion durable des zones côtières développée autour des cinq thématiques prioritaires :

- 1. maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols,
- 2. lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides,
- 3. gestion intégrée des ressources en eau,
- 4. protection des sites sensibles naturels et culturels.
- 5. gestion intégrée des zones côtières.

La même équipe que pour le point précédent sera chargée de la rédaction de ce document de synthèse.

Le budget est compris dans celui du point 5.1.3. ci-dessus.

6 Plan de travail, calendrier, budget, institutions

6.1 Plan de travail et calendrier

Tableau 1: Plan de travail et calendrier

Phase	Activité	Délais
1.	Activités préliminaires Missions CAR/PB Etude préliminaire Accord relatif au projet (élaboration)	1995 - 2001
2.	Signature de l'Accord	septembre 2001
3.	 Formulation détaillée du projet Création du cadre institutionnel national Arrangements pour la mise en œuvre du projet : nomination de l'agence nationale d'exécution et du coordonnateur national nomination du coordonnateur PAM et du Chef de projet national nomination des institutions et des équipes nationales d'exécution nomination des chefs des équipes PAM et choix des consultants Description des activités Atelier de lancement : préparation atelier de lancement rapport de lancement Aide-mémoire 	octobre 2001 - avril 2002 novembre 2001 decembre 2001- février 2002 février - avril 2002 février 2002 mars 2002 avril 2002 avril 2002
4.	Mise en œuvre des activités Activités initiales de mise en œuvre : préparation des spécifications techniques termes de référence accompagnant les contrats signature des contrats Mise en œuvre des activités thématiques et transversales	 avril 2002 - déc. 2003 avril - juin 2002 juin 2002-décembre 2003
5.	Synthèse et intégration des résultats Préparation des documents finaux Conférence de présentation Clôture et rapports finaux	janvier - mars 2004
6.	Activités après projet Activités de suivi (pays d'accueil) Suivi, évaluation et établissement de rapports (pays d'accueil) Présentation des résultats au niveau du PAM (PAM)	mai 2004 - avril 2006

6.2 Budget

La contribution du PAM (espèces en 1000 US \$)

Activités	Composantes du PAM	2001	2002	2003	2004	Total
Coordination et intégration (pilotage,	MEDU		10	15		25
résultats, synthèse, conférences)	CAR/PAP	3	7	15		25
Total	Total	3	17	30		50
Système d'information	CAR/PB	10	5	5		20
	CAR/TDE		8	5		13
	Total	10	13	10		33
Analyse de durabilité	CAR/PB		20	20		40
Formation et participation	CAR/PAP		10	5		15
Stratégie de financements	MEDU		5	5		10
	CAR/PAP			5		5
	Total		5	10		15
Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols	CAR/PAP	5	20	20		45
Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides	CAR/PAP	5	10	15		30
Gestion intégrée des ressources en eau	CAR/PAP	5	15	15		35
Protection des sites sensibles naturels et	CAR/ASP	5	20	7		32
culturels	100 Sites		7	8		15
	Total	5	27	15		47
Gestion intégrée des zones côtières	CAR/PAP	5	15	20		40
Grand Total		38	152	160		350

Composante PAM	2001	2002	2003	2004	Total
MEDU		15	20		35
CAR/PAP	23	77	95		195
CAR/PB	10	25	25		60
CAR/TDE		8	5		13
CAR/ASP	5	20	7		32
100 Sites		7	8		15
Grand Total	38	152	160		350

La contribution du pays hôte (en nature en 1000 US \$)

Activités	2001	2002	2003	2004	Total
Pilotage institutionnel	4	4	5		13
Système d'information	5	8	7		20
Analyse de durabilité			10		10
Formation et participation		25	15		40
Stratégie de financements			10		10
Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols		25	25		50
Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux		26	16		42
déchets solides					
Gestion intégrée des ressources en eau	6	15	14		35
Protection des sites sensibles naturels et culturels	10	25	15		50
Gestion intégrée des zones côtières		15	25		40
Grand Total	25	143	142		310

Une réunion bipartite (MATE – PAM) d'évaluation à mi-parcours de l'état d'avancement du projet est prévue. Au cours de celle-ci, une révision budgétaire pourra être proposée si nécessaire et adoptée par consentement mutuel.

6.3 Dispositions institutionnelles

Le tableau suivant donne la liste des autorités et institutions nationales ainsi que les Centres du PAM responsables de la mise en oeuvre des activités du projet.

Tableau 2 : Autorités et institutions nationales et composantes du PAM responsables des activités

Activités	Autorités et institutions nationales	PAM
1.Pilotage institutionnel et	MATE	MEDU - CAR/PAP
coordination		
2.Activités transversales :		
 Système d'information Analyse de durabilité Formation et participation Stratégies de financement 3. Activités thématiques : 	ANATMATEMATEMATE	 CAR/PB - CAR/TDE CAR/PB CAR/PAP MEDU - CAR/PAP
 Urbanisation et artificialisation des sols Lutte contre la pollution Gestion intégrée des ressources en eau Protection des sites naturels culturels Gestion intégrée des zones côtières 	 MATE MATE, Ministère des ressources en eau Ministère des ressources en eau MATE Ministère de la Communication et de la Culture MATE 	 CAR/PAP CAR/PAP CAR/PAP CAR/ASP 100 Sites CAR/PAP
4. Documents finaux et intégrés au niveau du projet : • Stratégies, politiques et principales solutions • Proposition d'un programme d'activités de suivi • Financement et dossier des investissements d'urgence	Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP	Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP
5. Synthèse Politique pour une gestion durable des zones côtières (document de synthèse à l'intention des décideurs de haut niveau)	Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP	Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP

Les mécanismes de communication seront définis dans l'aide-mémoire.

7 Indicateurs de résultats

Des indicateurs de résultats seront utilisés au moment de l'évaluation :

- de l'avancement de la mise en œuvre du projet au niveau du projet lui-même et au niveau de chaque activité,
- o de l'utilisation des résultats du projet qui sera faite pendant la période après projet.

7.1 Indicateurs d'avancement

Lors de l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du projet, différents indicateurs de résultats seront utilisés. Les Indicateurs d'avancement au niveau du projet feront partie des rapports réguliers d'avancement et comprennent :

- le taux d'activités prévues par l'Accord et achevées avec succès,
- la mise en œuvre du projet dans le temps taux de dépassement éventuel de la durée du projet par rapport au calendrier prévisionnel,
- le dépassement éventuel du budget approuvé taux de dépassement,
- le nombre de résultats atteints en comparaison au nombre de résultats escomptés par activité

 pourcentage,
- le nombre d'experts nationaux et locaux engagés dans le projet,
- programme participatif : nombre d'actions, nombre d'ONG, nombre d'autres organisations et/ou personnes impliquées dans le projet,
- le nombre de personnes formées,
- l'équipement fourni éventuel,
- l'établissement d'une base de données ou extension de la base existante (taux approximatif d'extension),
- l'effet d'entraînement intellectuel et financier du projet,
- la contribution du PAM : nombre de consultants, d'experts, de professionnels.

Lors de l'évaluation de l'avancement au niveau des activités, des indicateurs spécifiques d'avancement des activités seront identifiés. Ils figureront dans les spécifications techniques de chaque activité et feront partie des rapports d'avancement de celles-ci.

7.2 Indicateurs de résultats du projet

L'évaluation des résultats du projet durant la période après-projet sera menée d'une part par le MATE et d'autre part par le CAR/PAP.

Au cours de l'évaluation menée par le MATE, les indicateurs utilisés comprennent :

- la proposition d'une solution intégrée de développement durable pour la zone de projet,
- la promotion de l'utilisation durable des ressources majeures de la zone de projet, ou protection améliorée de la productivité des ressources et des écosystèmes,
- l'amélioration de la qualité de la vie et des conditions sanitaires de la population locale,
- l'amélioration des mesures prises pour la protection contre la pollution, pour la gestion des situations d'urgence, pour la protection des habitats et sites naturels et de la biodiversité, pour la conservation des sites historiques et culturels, etc.,
- promotion d'un système d'information évolutif (base de données, formation, information etc.),
- l'introduction d'activités et de pratiques participatives dans le pays d'accueil,
- la mise en application concrète des solutions et recommandations proposés par le projet,
- l'élaboration d'un programme curatif consécutif au projet et basé sur ses résultats,
- le renforcement de la sensibilisation du public,
- la participation des acteurs et parties prenantes,
- les impacts sur les pratiques nationales :
 - utilisation d'instruments et méthodes,

- mise en œuvre de recommandations relatives au renforcement institutionnel et réglementaire dans le pays ou dans la zone de projet,
- exploitation des résultats dans d'autres zones du pays,
- lancement de programmes similaires dans le pays.

Au cours de l'évaluation menée par le CAR/PAP, les indicateurs détaillés ci-dessus seront utilisés ainsi que les suivants :

- l'application avec succès de méthodes, d'outils et de procédures,
- l'intégration réussie des activités durant la phase de mise en œuvre et des résultats dans la phase finale du projet,
- l'effet d'entraînement du projet, en termes qualitatifs,
- l'évaluation des conclusions lors de la conférence de présentation,
- les impacts sur les pratiques ou l'exploitation des résultats dans d'autres pays méditerranéens,
- les impacts au niveau régional :
 - apports à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable lors de la formulation de politiques et stratégies régionales,
 - dissémination et exploitation des résultats du projet.

8 Rapports d'avancement

Des rapports d'avancement seront préparés :

- a) au niveau du projet,
- b) au niveau des activités individuelles.

8.1 Etablissement des rapports d'avancement au niveau du projet

Des rapports d'avancement semestriels seront préparés au niveau du projet, par le CAR/PAP, en utilisant entre autres les informations présentées dans les rapports de chaque activité. Ils seront structurés selon le format standard du PNUE/PAM. Par ailleurs, des rapports *ad hoc* seront préparés selon les besoins.

Tous les rapports établis au niveau du projet seront soumis à MEDU et au MATE pour examen.

8.2 Etablissement des rapports d'avancement pour chaque activité

Des rapports d'avancement semestriels de chaque activité seront préparés par les CAR qui en sont responsables. Ces rapports seront soumis au CAR/PAP et à l'institution nationale concernée. Lors de la préparation des rapports d'avancement au niveau du projet, le CAR/PAP tiendra compte des résultats présentés dans les rapports de chaque activité. Le format de ceux-ci sera précisé dans les spécifications techniques respectives.

8.3 Rapports finaux

Après l'achèvement du projet, le CAR/PAP se charge de préparer et de présenter à MEDU un rapport final du projet et une fiche d'évaluation, selon le format du PNUE.

Après l'achèvement de chaque activité, le CAR qui en est responsable préparera un rapport final et le soumettra au CAR/PAP pour examen. Le format de ces rapports finaux sur les activités sera défini dans le rapport de lancement du projet.

9 Activités après-projet

Afin de faciliter l'utilisation des résultats du projet après sa clôture officielle, les activités suivantes seront mises en œuvre : a) formulation et mise en œuvre progressive d'un programme d'activités de suivi ; b) suivi continu de l'exploitation des résultats du projet, évaluation des résultats du suivi continu, rédaction de rapports ; c) formulation de propositions concernant l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM. Le calendrier de la mise en œuvre des activités énoncées est défini dans le Plan de travail et le calendrier.

9.1 Activités de suivi

Sur la base des solutions et recommandations présentées dans les rapports finaux du projet, dans les chapitres "Résultats" et "Synthèse" et lors de la conférence finale de présentation, un programme d'activités de suivi (plan d'action) sera préparé par le MATE, assisté par le CAR/PAP et le CAR/PB selon les besoins.

Conformément à ce programme (plan d'action), les résultats du projet seront progressivement appliqués et introduits dans la pratique nationale.

9.2 Suivi continu, évaluation et rapports

Le suivi continu des activités après projet sera assuré par le MATE et concernera l'identification et l'observation :

- du progrès réalisé,
- des actions en préparation, en cours et réalisées,
- des résultats du projet effectivement mis en application,
- des autres bénéfices du projet.

Le processus sera effectué au niveau de la zone de projet et au niveau national.

Dans le suivi continu après-projet, les aspects suivants seront pris en considération :

- les activités réalisées, leurs résultats et aboutissements, les impacts directs et indirects, les aspects financiers, les problèmes rencontrés, les corrections entreprises,
- les activités en préparation et/ou en cours : état actuel, problèmes, actions entreprises et nécessaires pour leur résolution, prévision de mise en œuvre des activités en préparation,
- les méthodologies, outils, procédures utilisés par le projet dans la zone de projet et au niveau national, problèmes rencontrés, corrections apportées, résultats escomptées,
- les initiatives et les activités de planification, entreprises ou en préparation,
- les initiatives institutionnelles, légales ou de gestion, en conformité avec les propositions du projet.

L'évaluation, qui sera réalisée par le MATE, s'appuiera sur les résultats du suivi continu selon les éléments précités, et en prenant en compte les éléments suivants :

- a) l'évaluation des résultats selon les indicateurs de résultats préalablement définis,
- b) l'évaluation des points ci-après :
 - la contribution à l'amélioration de la durabilité dans la zone de projet (en utilisant les indicateurs de durabilité et les résultats de l'analyse de durabilité),
 - les impacts directs et indirects du projet, et leur importance,
 - les perspectives d'avancement des activités après-projet, en préparation et/ou en cours.
 - la nature et l'ampleur des problèmes rencontrés, d'une manière générale et particulièrement ceux en liaison avec les activités après-projet, l'impact de ces problèmes sur l'exploitation des résultats du projet,
 - les enseignements tirés,

- le rôle catalyseur du projet (nouvelles initiatives, nouveaux projets) dans la zone de projet et au niveau national.

Le CAR/PAP et le CAR/PB assisteront l'agence nationale d'exécution dans la mise en place du suivi continu et dans l'évaluation des résultats de ce suivi.

Les résultats du processus de suivi continu et d'évaluation feront l'objet de rapports semestriels préparés par le MATE et soumis au PAM par l'entremise du CAR/PAP.

A la fin de la phase « Activités après-projet », un rapport final sera élaboré par le MATE, pour récapituler les résultats obtenus et les avantages identifiés, souligner les problèmes et les enseignements tirés, et éventuellement proposer des activités à venir.

9.3 Exploitation des résultats au niveau du PAM

Afin de créer les conditions favorables à l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM, le CAR/PAP et le CAR/PB prépareront une série de rapports comprenant des propositions pour l'exploitation des résultats du projet à ce niveau :

- a) après la clôture officielle du projet,
- b) à la fin de la phase « Activités après-projet » .

Ces rapports comprendront :

- les résultats et les expériences du projet, exploitables au niveau du PAM (politiques, stratégies, procédures, méthodologies),
- les enseignements tirés à prendre en compte au niveau du Programme (concernant la formulation et la mise en œuvre de projets, les activités après-projet, l'exploitation des résultats du projet, la procédure d'intégration, la participation, etc.),
- les résultats et les expériences à recommander comme pilotes pour résoudre des problèmes similaires dans la région,
- les résultats extrapolés et récapitulés dans les rapports semestriels et le rapport final aprèsprojet,
- les propositions relatives à l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM.

L'évaluation des propositions et l'exploitation des résultats au niveau du PAM sont du mandat de MEDU.